



Commune de MORTROUX

Compte rendu
Séance du 2 février 2017

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le deux février deux mil dix-sept à la Mairie à vingt heures, selon convocation du 27/01/2017 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

Madame AUJEAN Angéline a été désignée secrétaire de séance.

Présents :

Messieurs Marsaleix Guy, Meignat Emmanuel, Poissonnier Franck, Mercier Stéphane, et Mesdames Diaz Florence, Conilleau Véronique, Lavalette Isabelle, Aujean Angéline.

Absents : Néant,

Représentés : Néant,

Excusés : Poirier Eliane, Hemery Dominique.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

Décision n° 2017-001 en date du 20/01/2017 portant sur l'assurance du personnel communal affilié à l'IRCANTEC et à la CNRACL. La franchise est de 10 jours fermes (maladie, accident de la vie privée, longue maladie, longue durée, grave maladie). Le taux est de 2.04 % de l'assiette de cotisation pour les agents IRCANTEC et de 6.59 % de l'assiette de cotisation pour les agents CNRACL.

2017-001

CONVENTION SUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES CNRACL ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA CREUSE ET LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la Commune,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

2017-002

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES INCENDIE DU BATIMENT « LE SULLY » - DEMANDE DE DETR ET FONDS DE CONCOURS (ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 2016-070 DU 04/11/16)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de réaliser les travaux de mise aux normes incendie concernant le bâtiment « Le Sully » pour un montant estimé à 14 822.56 € HT soit 17 787.07 € TTC,*
- *décide de faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche,*
- *décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR,*
- *d'adopter le plan de financement HT suivant :*

DETR :	4 446.77 € HT,
Fonds de concours et autofinancement :	10 375.79 € HT,
	14 822.56 € HT,

- *plan de financement TTC suivant :*

DETR :	4 446.77 €,
Fonds de concours :	5 084.14 €,
Autofinancement + TVA :	8 256.16 €,
	17 787.07 € TTC,

- *d'inscrire ce programme au budget primitif 2017,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*

2017-003

CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER DU SDEC (SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE) POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EDENIS ET ORANGE DANS LE BOURG
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter le concours technique et financier du SDEC pour le projet d'enfouissement des réseaux ENEDIS et ORANGE concernés par le projet de réfection de voirie du Conseil départemental,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative à l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone qu'il sera nécessaire d'établir avec le SDEC pour la réalisation de l'opération désignée précédemment. Par cette convention, la commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération. La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

2017-004

ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BAR-RESTAURANT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au régime réel normal trimestriel du local commercial bar-restaurant situé 43 Grand Rue et cela dès le 1^{er} février 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à en faire la demande auprès du Service d'Impôts des Entreprises.

2017-005

ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BATIMENT « LE SULLY »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au régime réel normal trimestriel du local commercial « Le Sully » Route de la Forêt et cela à partir du 1^{er} février 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à en faire la demande auprès du Service d'Impôts des Entreprises.

2017-006

AMORTISSEMENTS DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS CONCERNANT LE BAR-RESTAURANT ET LE BATIMENT « LE SULLY »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que les amortissements et les subventions transférables qui s'y rattachent concernant les biens mobiliers et immobiliers du bar-restaurant situé 43 Grand Rue et du bâtiment « Le Sully » Route de la Forêt seront pratiqués dans la continuité de ce qui était fait par la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche et pour la durée résiduelle des biens.

2017-007

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE « DEFENSE »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne POISSONNIER Franck (32 Grand Rue 23 220 MORTROUX) en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Les conseillers municipaux ont validé le contenu et la présentation du bulletin municipal.